Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL2025_12_291-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; *CORBEL Samuel (suppléant)* ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TALOC Bruno ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE FOLL Marie-Françoise à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE MEUR Daniel (suppléant) à CONNAN Josette ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LOZAC'H Claude ; PONTIS Florence ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	59
Procurations	10
Votants	**69**
Absents	19

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 décembre 2025
Secrétaire de séance Michel LE CALVEZ

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL2025_12_291-DE

Délibération

DEL2025-12-291 **HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE LA COMMUNE DE BULAT PESTIVIEN (PLASENN AN ILIZ)**

La commune de Bulat-Pestivien prévoit l'acquisition et l'amélioration de 3 maisons et de leurs annexes sises Plasenn an Iliz, dans le bourg de la commune, afin d'y recréer 3 logements sociaux « PLUS » et 2 logements très sociaux (fiche projet ci-annexée). En application du régime communautaire d'aide au logement social en vigueur, la commune sollicite auprès de l'Agglomération une aide de 186 270 € soit 37 254 € par logement.

Plan de financement prévisionnel :

Coût de revient (TTC)	**1 140 801,00 €**	*100%*
Fonds propres bailleur	153 006,00 €	*13,4%*
Emprunts bailleur	326 188,00 €	*28,6%*
Subventions Etat	27 357,00 €	*2,4%*
Autres subventions (Région : 273 710 € ; Fonds Vert : 250 000 €)	453 710,00 €	*39.8%*
Subventions de droit commun Agglomération (après écrêtement au plafond de 20 000 € par logement)	**100 000 €**	*8,8%*
*dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration**	*8 000,00 €*	
*dont 10 % travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction ***	*114 080 €*	
*dont réhabilitation thermique****		
Reste à financer 50 % Agglomération (FIFE) / 50 % communes	172 540,00 €	*15,0%*
dont Agglomération (FIFE)	***86 270,00 €***	
dont commune	*86 270,00 €*	

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation des montants d'aide communautaire aux opérations de logement social réalisées en acquisition-amélioration ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2025-10-236 du 21 octobre 2025 élargissant, sous conditions, le régime d'aide communautaire au logement social aux projets sous maitrise d'ouvrage communale ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de remobilisation du parc vacant ou dégradé et de revitalisation du territoire ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative de qualité et abordable ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL2025_12_291-DE

Délibération

Considérant que le montage financier présenté par la commune pour l'opération respecte les dispositions communautaires conditionnant l'octroi d'une subvention de l'Agglomération au titre de sa politique d'aide au logement social ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à la commune de Bulat-Pestivien une subvention de 186 270 € pour l'opération susmentionnée, au titre des aides de droit commun ;
- Décide de procéder au versement de ladite subvention sur 3 exercices budgétaires à la commune, sur présentation par cette dernière des garanties et justificatifs prévus par la délibération DEL2025-10-236 du 21 octobre 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Michel LE CALVEZ